

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Mise à disposition de salles : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif plein pour obtenir le tarif réduit. Par ailleurs, afin de garantir le maintien en bon état des installations municipales, un système de caution juridique "caution personnelle et solidaire" est instauré pour l'ensemble des salles municipales. La gratuité peut être accordée pour les réunions statutaires, politiques, ainsi que pour les manifestations d'intérêt caritatif, culturel, économique ou promotionnel pour la ville de Troyes.

A l'occasion des campagnes électorales, durant les 6 mois qui précèdent l'échéance électorale et pendant la durée de la campagne, des réunions publiques à caractère politique peuvent se dérouler dans des locaux municipaux. Les conditions d'occupation sont fixées par l'arrêté n°2018/3755 du 12 septembre 2018 portant règlement intérieur desdits locaux. Les salles, avec leur équipement d'origine, sont mises gracieusement à la disposition des utilisateurs. Toutefois, toute demande d'aide logistique complémentaire nécessitant l'intervention de personnel municipal (sonorisation, montage de gradins, d'estrades, de chaises, revêtement de dalles moquette, etc...) fait l'objet d'une facturation. Des frais de nettoyage peuvent être également facturés en cas de restitution de locaux non conformes à leur état initial.

Période 1	Entre 8 heures et minuit du lundi au vendredi et le samedi de 0h à 3h						Entre 8 heures et minuit du lundi au vendredi et le samedi de 0h à 3h					
Période 2	Jour de semaine et jour férié de 8h à 3h (hors 24/12 ,25/12, 31/12 et 01/01)						Jour de semaine et jour férié de 8h à 3h (hors 24/12 ,25/12, 31/12 et 01/01)					
Période 3	EPSJ, SMAMLF	Week end du samedi 8h au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01)					EPSJ, SMAMLF	Week end du samedi 8h au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01)				
	MQC, Peltier, MQM	Week-end du samedi 10h15 au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01					MQC, Peltier, MQM	Week-end du samedi 10h15 au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01				
Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
MAISON DE QUARTIER DES CHARTREUX CENTRE RENE PELTIER												
MAISON DE QUARTIER CHARTREUX (MQC)												
Salle polyvalente 1	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Salle polyvalente 2	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Cuisine		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
Salle 3	6,10	60,00	94,00	9,25	92,00	141,00	6,10	60,00	94,00	9,25	92,00	141,00
Bureau partagé	3,05			5,15			3,05			5,20		
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
CENTRE RENE PELTIER (PELTIER)												
Salle polyvalente 1 René Peltier + scène	12,20	173,00	260,00	18,50	263,00	394,00	12,20	173,00	260,00	18,50	263,00	394,00
Salle polyvalente 2 René Peltier	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00
Salles N°4, 5, 6 Tarif unitaire/salle	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Salles N° 3 et 9 Tarif unitaire/salle	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		
MAISON DE QUARTIER DES MAROTS (MQM)												
Salle Jacques Le Tartrier	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00
Salle Odard Denys	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00
Salle polyvalente Les Maraoux de Pouilly	51,00	338,00	506,00	77,00	513,00	769,00	51,00	338,00	506,00	77,00	513,00	769,00
Cuisine		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
Bureau partagé	3,05			5,20			3,05			5,20		
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
MAISON DE QUARTIER POINT DU JOUR - ESPACE DE LA PORTE SAINT JACQUES (EPSJ)												
Salle polyvalente 1	12,20	121,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
Salle polyvalente 2	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00
Salle polyvalente 3	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
Cuisine		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
Salle Mésanges (étage 1) Tarif unitaire/salle	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
Salle Colibris (étage 1)	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00
Bureau partagé	3,05			5,20			3,05			5,20		
Gradins salle polyvalente	104,00			136,00			104,00			136,00		
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		
MAISON DE QUARTIER DES SENARDES (MQS)												
Bureau partagé	3,05			5,15			3,05			5,20		
SALLE MULTI-ACTIVITES MARIE-LOUISE FAUTSCH (SMAMLF)												
Salle polyvalente 1 + bar	23,50	173,00	260,00				23,50	173,00	260,00			
Salle polyvalente 2	23,50	173,00	260,00				23,50	173,00	260,00			
Cuisine		42,00	62,00					42,00	62,00			
Bureau partagé	3,05						3,05					
Autres espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)						1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)					

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
1/2 journée d'occupation correspond à une durée d'occupation comprise entre 2h et 4h										
MAISON DES ASSOCIATIONS PASTEUR	m²/mois				m²/mois					
Tarifs applicables pour les bureaux aux associations résidentes										
Utilisation de local à usage permanent et exclusif m²/mois			3,85				3,85			
Utilisation partagée de local par associations ou comités										
redevance au prorata du temps d'utilisation m²/mois			3,85				3,85			
Tarifs applicables pour les bureaux aux associations non résidentes										
		tarif plein		tarif réduit		tarif plein		tarif réduit		
		journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	
Local de 4 à 8 personnes (< 20 m²)										
	forfait 1 occupation		27,00	13,50	9,00	4,50	27,00	13,50	9,00	4,50
	forfait 10 occupations**				35,50				35,50	
	utilisation ponctuelle par heure				2,00				2,00	
Salles de 14 à 55 personnes (20 m² à 50 m²)										
	forfait 1 occupation		52,00	26,00	17,50	9,00	52,00	26,00	17,50	9,00
	forfait 10 occupations**				57,00				57,00	
	utilisation poncutelle par période de deux heures		13,50		4,50		13,50		4,50	
Amphithéâtre - Salle de 200 personnes + salle cocktail										
	forfait 10 occupations de deux heures				35,50				35,50	
			390,00	195,00	130,00	65,00	390,00	195,00	130,00	65,00
	Forfait vente livres sur 2m²		6,00				6,00			
Abonnement annuel boîte aux lettres pour domiciliation					35,00				35,00	
	Forfait nettoyage		70,00				70,00			
MAISON DES ACTIVITES ASSOCIATIVES SCHUMAN										
		tarif plein		tarif réduit		tarif plein		tarif réduit		
		journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	
Utilisation de local à usage permanent et exclusif m²/mois					2,00				2,00	
	Unité de stockage permanent et exclusif ou partagée m²/mois				1,00				1,00	
Salles de 55 m² et 73 m²										
	forfait 1 occupation		52,50	26,00	17,50	9,00	52,50	26,00	17,50	9,00
Grande salle de 111 m²	forfait 10 occupations**				57,00				57,00	
Forfait nettoyage	forfait 1 occupation		174,00	104,00	58,00	35,00	174,00	104,00	58,00	35,00
			70,00				70,00			

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur			Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026		
1/2 journée d'occupation correspond à une durée d'occupation comprise entre 2h et 4h						
AUTRES LOCAUX	loyer €/m²/mois	Particip aux charges €/m²/mois	redevance totale €/m²/mois	loyer €/m²/mois	Particip aux charges €/m²/mois	redevance totale €/m²/mois
Maison des syndicats et de la vie citoyenne						
Syndicats	1,00	1,00*	2,00	1,00	1,00*	2,00
Associations			2,00			2,00
Local des Acacias, 2 Boulevard H Barbusse - usage de bureaux			2,00			2,00
Local des Acacias, 2 Boulevard H Barbusse - usage de stockage			1,00			1,00
Immeuble 7 rue André Mutter - usage de bureaux			2,00			2,00
Immeuble 7 rue André Mutter - usage de stockage			1,00			1,00
Local 23 rue Paillot de Montabert - usage de bureaux			2,00			2,00
Local 23 rue Paillot de Montabert - usage de stockage			1,00			1,00
Local 11 rue Godard Pillaveine - usage de bureaux			2,00			2,00
Local 11 rue Godard Pillaveine - usage de stockage			1,00			1,00
Local 11 rue Jeanne d'Arc - usage de stockage			1,00			1,00
	€ / Heure			€ / Heure		
Gymnase des Blossières	1,50			1,50		
Gymnase Jean Macé	1,50			1,50		
* plafond, dans la limite des dépenses réelles *** Le forfait 10 occupations deux heures est utilisable uniquement sur le site de la MDA dans le respect des capacités d'accueil annoncées et selon la disponibilité des salles à la période souhaitée, pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'acquisition. ** Les forfaits 10 occupations MDA ou MAA peuvent être utilisés indifféremment sur les deux sites dans le respect des capacités d'accueil annoncées pour chaque site et selon la disponibilité des salles à la période souhaitée, pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'acquisition. Les associations dont le siège social est à Troyes, bénéficient de la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion et d'un espace convivial, par année civile, pour la tenue de leur assemblée générale ordinaire et extraordinaire. (Ces droits sont étendus à compter du 1er janvier 2012 à chaque section des associations omnisports troyennes). Pour les associations disposant d'un bureau à usage permanent sur Pasteur ou Schuman : le tarif appliqué comprend la mise à disposition : - d'un local à usage exclusif et d'une boîte aux lettres, - de 30 occupations de salles de réunions d'une durée d'1/2 journée, à titre gracieux indifféremment sur la MDA Pasteur et/ou la MAA Schuman (utilisation limitée aux seules salles de réunion d'une surface ≤ à 73 m²), qui s'ajoutent à celle octroyée à toute association troyenne pour la tenue de son assemblée générale Toute période d'occupation commencée sera décomptée du forfait ou facturée. Le tarif réduit peut s'appliquer aux associations domiciliées à Troyes et/ou dont l'activité présente un intérêt indubitable pour la collectivité et à tout autre organisme à objet désintéressé présentant un intérêt évident pour la ville de Troyes. Ce tarif est calculé sur la base du tarif plein divisé par 3, •Le tarif appliqué pour l'abonnement annuel à une boîte aux lettres à des fins de domiciliation comprend la mise à disposition de 6 occupations de salles de réunions d'une durée ≤ à 4 heures (réalisées sur les deux sites Maison des Association ou Maison des Activités Associatives selon la disponibilité des salles à la période souhaitée), à titre gracieux, qui s'ajoutent à celles octroyées à toute association troyenne pour la tenue de son assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire, toute année commencée est due. Les occupations pourront être réalisées, selon les disponibilités, indifféremment sur la MDA Pasteur et/ou la MAA Schuman (utilisation limitée aux seules salles de réunion d'une surface ≤ à 73 m²), • La mise à disposition de l'amphithéâtre (ou d'une salle de 20m² à 50m²) associée à l'espace cocktail est réservée en priorité à la tenue des assemblées générales des associations. L'utilisation simultanée de l'amphithéâtre et de l'espace cocktail est strictement réservée pour la tenue de réceptions, son utilisation exclusive est conditionnée à la non occupation en simultanée des autres salles de réunion du même étage.						

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS				
Loyer chambre				
Loyer au mois	360,00		363,00	
Loyer à la journée	22,00		22,00	
Caution	60,00		60,00	
PISCINE DES CHARTREUX ET LUCIEN-ZINS				
Espace d'accueil	110,00		110,00	
STADE GASTON ARBOUIN				
Occupation lucrative pour stationnement ou circulation de véhicule terrestre à moteur - forfait par jour	115,00		115,00	
CONSERVATOIRE				
Hall du conservatoire	258,00	207,00	258,00	207,00
Salle Nivard	410,00	258,00	410,00	258,00
Salles diverses - au m²	2,85	1,62	2,85	1,62
HARMONIE MUNICIPALE				
Salles de répétition - au m²	2,85	1,60	2,85	1,60
Salle d'harmonie	410,00	258,00	410,00	258,00
ECOLE BEAUX-ARTS				
Salles d'atelier - au m²	2,80	1,80	2,80	1,80
KIOSQUE DU JARDIN DU ROCHER				
Occupation - Tarif horaire	10,50		10,50	
Occupation - Tarif journalier	42,00		42,00	
HÔTEL DE VILLE ET HÔTEL DU PETIT LOUVRE				
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :				
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00		1,00	
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50		0,50	
Salle d'attente des mariages - Tarif de base	250,00		250,00	
Amphithéâtre Petit Louvre - Tarif de base	248,00		248,00	
* Un coefficient de 1,20 sera appliqué sur le tarif 1 ou 2, pour la salle d'attente des mariages, pour les animations comportant un repas, un cocktail				
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :				
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00		1,00	
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50		0,50	
Tarif 3 Occupation avec activité commerciale	2,00		2,00	
* Un coefficient de 1,20 sera appliqué sur le tarif 1 ou 2, pour la salle d'attente des mariages, pour les animations comportant un repas, un cocktail				
Petit Salon - Tarif de base	340,00		340,00	
Salle du Conseil - Tarif de base	640,00		640,00	
Salle des Fêtes - Tarif de base	800,00		800,00	
Salle de réunion Petit Louvre - tarif de base	186,00		186,00	
Forfait relais traiteur (toutes salles Hôtel de Ville)	124,00		124,00	
Frais de remise en état :				
Salle des Fêtes - Tarif de base	259,00		259,00	
Salle du Conseil - Tarif de base	206,00		206,00	
Petit Salon - Tarif de base	104,00		104,00	
Salle d'attente des mariages - Tarif de base	104,00		104,00	
Frais de remise en état : selon le bien détérioré, un coût de réfection (sur présentation de facture) sera transmis à l'organisateur ou à son assureur pour la remise en état du bien endommagé				

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

MAISON DES MARAICHERS

Désignation du tarif	Tarifs en vigueur								Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026							
	Du lundi au vendredi				Samedi Dimanche et jours fériés				Du lundi au vendredi				Samedi Dimanche et jours fériés			
	Matinée ou Après-midi ou Soirée	Journée			Matinée ou Après-midi	Journée ou Soirée			Matinée ou Après-midi ou Soirée	Journée			Matinée ou Après-midi	Journée ou Soirée		
Période de location (plages horaires précisées en bas du tableau)	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations
Forfaits grande salle (41 m² + accès salle ressource et sanitaires)																
<u>Tarifs pour les associations loi 1901 à but non lucratif proposant une activité d'intérêt local</u>																
Tarif 1 : occupation pour une animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	5,70	51,50	10,30	92,50	10,30	92,50	14,00	56,50	5,70	51,50	10,30	92,50	10,30	92,50	14,00	56,50
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	22,60	205,50	41,00	370,00	41,00	370,00	54,70	226,00	22,60	205,50	41,00	370,00	41,00	370,00	54,70	226,00
Tarif 3 : occupation pour une animation payante ouverte au public (atelier, conférence...)	113,00	1026,00	206,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00	113,00	1026,00	206,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00
<u>Tarifs pour toutes les autres personnes morales</u>																
Tarif 1 : animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	11,30	102,60	20,60	184,70	20,50	184,70	27,70	113,00	11,30	102,60	20,60	184,70	20,50	184,70	27,70	113,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	56,40	513,00	102,60	923,00	102,60	923,00	135,50	564,00	56,40	513,00	102,60	923,00	102,60	923,00	135,50	564,00
Tarif 3 : occupation pour un usage privé avec perception de recette (formation, conférence payante...)	113,00	1026,00	205,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00	113,00	1026,00	205,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00
Forfaits 3 salles (ensemble du rez-de-chaussée dont sanitaires sauf bureau du aarden)																
<u>Tarifs pour les associations loi 1901 à but non lucratif proposant une activité d'intérêt local</u>																
Tarif 1 : occupation pour une animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	9,20	82,00	17,40	154,00	17,40	154,00	22,60	169,00	9,20	82,00	17,40	154,00	17,40	154,00	22,60	169,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	35,90	324,00	67,80	609,00	67,80	609,00	90,50	677,00	35,90	324,00	67,80	609,00	67,80	609,00	90,50	677,00
Tarif 3 : occupation pour une animation payante ouverte au public (atelier, conférence...)	185,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	451,50	3386,00	185,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	451,50	3386,00
<u>Tarifs pour toutes les autres personnes morales</u>																
Tarif 1 : animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	18,40	164,00	33,90	308,00	33,90	308,00	45,20	338,00	18,40	164,00	33,90	308,00	33,90	308,00	45,20	338,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	71,80	652,00	169,00	1539,00	169,00	1539,00	226,00	1690,00	71,80	652,00	169,00	1539,00	169,00	1539,00	226,00	1690,00
Tarif 3 : occupation pour un usage privé avec perception de recette (formation, conférence payante...)	184,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	452,00	3380,00	184,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	452,00	3380,00
<u>Tarif pour toutes les personnes physiques</u>																
Tarif unique : occupation pour un usage privé sans perception de recette dans le cadre d'un moment convivial (goûter, anniversaire,...) - valable uniquement le mercredi, samedi ou dimanche de 14h à 20h	133,50				133,50				133,50				133,50			
Les tarifs s'appliqueront pour toute demande d'occupation hors partenariat avec la Ville de Troyes (programme d'animations porté par la Ville) : - Toute demande sera examinée par les services municipaux qui se réservent le droit de refuser l'autorisation d'occuper les locaux conformément au règlement de l'établissement. - Toute occupation fera l'objet d'un arrêté d'occupation du domaine public. - Toute proposition d'animation gratuite pour les enfants des écoles et centres de loisirs de Troyes fera l'objet d'un partenariat avec la Ville de Troyes (convention). Dans ce cas précis, les locaux seront mis à disposition gracieusement. <u>Détails des plages horaires :</u> Occupation matinée ou après midi ou soirée : du lundi au vendredi de 8h-14h ou de 14h - 20h ou 18h - 22h Occupation journée : du lundi au vendredi de 8h - 20h Occupation demi-journée samedi ou dimanche ou jours fériés : 8h - 12h00 ou 14h - 18h Occupation journée samedi ou dimanche ou jours fériés : 8h - 18h Occupation soirée samedi : 18h - 22h																

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
	journée	1/2 journée	Soirée (19h=>1h)	Journée ou soirée (19h=>1h) (jour de fermeture)	journée 9h-19h	1/2 journée 9h-14h ou 14h-19h	Soirée (19h=>1h)	Journée ou soirée (19h=>1h) (jour de fermeture)
Equipements des musées								
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :								
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00				1,00			
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50				0,50			
Tarif 3 Occupation avec activité commerciale	2,00				2,00			
Auditorium Musée Art Moderne	730,00	415,00	708,00	870,00	730,00	415,00	708,00	870,00
Salle de réception Musée Art Moderne	466,00	263,00	455,00	615,00	466,00	263,00	455,00	615,00
Jardin Musée Art Moderne			1 010,00	1 230,00			1 010,00	1 230,00
Cour d'honneur Musée Art Moderne			1 010,00	1 230,00			1 010,00	1 230,00
Salle XIX ^{ème} siècle Musée Art Moderne			1 212,00	1 535,00			1 212,00	1 535,00
Jardin Musée Saint-Loup			1 010,00	1 280,00			1 010,00	1 280,00
Salles diverses - au m²	5,60	4,55	6,10	6,10	5,60	4,55	6,10	6,10
Frais de nettoyage	155,00				155,00			
Location Vidéoprojecteur	100,00				100,00			

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Pour mémoire, tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
ESPACE ARGENCE				
<u>Salles annexes</u>				
Salles annexes (tarif au m²)	3,42	1,76	3,42	1,76
Forfait fluides salles annexes (tarif au m²)	0,50	0,32	0,50	0,32
Forfait chauffage salles annexes (tarif au m²)	1,34	0,85	1,34	0,85
Hall d'accueil de l'Espace Argence	324,00	164,00	324,00	164,00
Vestiaire (salle + portants + cintres + banque d'accueil)	186,00		186,00	
Forfait relais traiteur Argence (mise à disposition uniquement de la salle)	398,00	200,00	398,00	200,00
Forfait préparation traiteur (salle + 3 étuves + 1 chambre froide 600L + 2 chambres froides 1 200L + 4 tables de préparation inox + 1 congélateur 1 200L)	475,00		475,00	
Forfait Office traiteur Argence (1er étage)	112,00	57,00	112,00	57,00
<u>Amphithéâtre</u>				
Forfait Amphithéâtre (comprenant vidéoprojecteur + écrans + son/micro)	430,00	268,00	430,00	268,00
Forfait fluides Amphithéâtre	60,00	38,00	60,00	38,00
Forfait chauffage Amphithéâtre	162,00	100,00	162,00	100,00
<u>Salle annexe et/ou amphithéâtre</u>				
Forfait montage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	144,00		144,00	
Forfait démontage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	144,00		144,00	
Forfait nettoyage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	122,00		122,00	
<u>Salle de diffusion - Grande salle Argence</u>				
Salle de diffusion - Grande salle Argence	2 900,00		2 900,00	
Occupation tiers de la Salle de diffusion - Grande salle Argence	1 065,00		1 065,00	
Immobilisation tiers de la Salle de diffusion - Grande salle Argence	223,00		223,00	
Forfait montage - salle de diffusion Argence	555,00		555,00	
Forfait démontage - salle de diffusion Argence	555,00		555,00	
Forfait nettoyage - salle de diffusion Argence	465,00		465,00	
Forfait défilage moquette salle de diffusion (800m²)	132,00		132,00	
Forfait fluides salle de diffusion Argence	830,00	440,00	830,00	440,00
Forfait chauffage salle de diffusion Argence	995,00	645,00	995,00	645,00
Forfait pose/dépose 2 x kakémonos sur mâts	41,00		41,00	
Forfait pose/dépose bâche de communication en façade	36,00		36,00	
<u>Autres</u>				
Forfait ménage intermédiaire (pendant manifestation)	235,00		235,00	
Forfait permanence technique d'un agent polyvalent	32,00		32,00	
Régisseur technique régie SON	425,00		425,00	
Régisseur technique régie LUMIERE	425,00		425,00	
Occupation Pavillon 1	50,00		50,00	
Occupation Pavillon 2	50,00		50,00	
COURS D'ARGENCE				
Occupation d'un commerçant ambulant alimentaire occasionnel (par véhicule)	67,00		67,00	
Occupation exposition publicitaire à vocation commerciale (par véhicule)	67,00		67,00	
Privatisation 1ère cour Argence	215,00	125,00	215,00	125,00
Occupation 2ème cour Argence (par véhicule)	3,00		3,00	
Occupation animation/événement 2ème cour Argence (au m² / jour) - minimum 100 m² / jour*	2,00		2,00	
*Coefficient appliqué au tarif de base pour :				
Critère 1 - occupation à but non lucratif	0,50		0,50	
Critère 2 - occupation à vocation commerciale	1,00		1,00	
Forfait de mise à disposition d'armoire de distribution électrique (par jour)	91,00		91,00	
Intègre le coût d'amenée, d'installation et de démontage				
Forfait raccordement électrique (consommation comprise) :				
Prise électrique monophasée + T16A ou T32A	36,50		36,50	
Prise électrique tétrapolaire + T16A ou T32A	48,60		48,60	
Prise électrique tétrapolaire + T63A	122,00		122,00	
CHAPELLE ARGENCE				
Occupations supérieures à 8 par an (prix par occupation)	350,00		350,00	
Salle Chapelle Argence pour une durée maximum de 3 jours	1 000,00		1 000,00	
Bar Chapelle Argence (Puissance 16A, 1 chambre froide 600L, évier + eau/emplacement tireuse à bière)	157,00		157,00	
Technicien par jour	284,00		284,00	
Régisseur technique régie SON	425,00		425,00	
Régisseur technique régie LUMIERE	425,00		425,00	

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
PARC DES MOULINS		
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX		
Occupation du parc de courte durée - 1 journée (l'occupation du parc dans son intégralité n'est pas autorisée)		
Occupation d'une partie du parc délimitée en accord avec la collectivité, bornée avec piquet, barrière ou tout autre matériel pour l'organisation d'une manifestation dans la limite d'une journée (montage et démontage compris, forfait par tranche de 50m²)		
Tarif 1 - Manifestation à but non lucratif organisée par une association loi 1901 et présentant un intérêt public local	gratuit	gratuit
Tarif 2 - Occupation sans lien direct avec la vie de la collectivité et sans perception de recette (entreprise, autres associations, administrations, etc.)	11,80	11,80
Tarif 3 - Recette tirée de l'activité économique exercée sur le parc	23,60	23,60
Commerce ambulant - forfait journée	58,50	58,50
Occupation d'une partie du parc pour l'organisation d'une manifestation pour une durée maximale de deux jours consécutifs (montage et démontage compris, forfait par tranche de 50m²)		
Tarif 1 - Manifestation à but non lucratif organisée par une association loi 1901 et présentant un intérêt public local	gratuit	gratuit
Tarif 2 - Occupation sans lien direct avec la vie de la collectivité et sans perception de recette (entreprise, autres associations, administrations, etc.)	18,50	18,50
Tarif 3 - Recette tirée de l'activité économique exercée sur le parc	35,90	35,90
Commerce ambulant - forfait journée	113,00	113,00
Occupation du parc de longue durée, période fixée par convention pour une durée d'un an reconductible trois fois maximum (hors occupation des bâtiments)		
Tarif 1 - Mise à disposition d'un espace pour jardin maraîcher - forfait annuel au m² dans la limite de 100m² Cette mise à disposition ne peut être autorisée en dehors du périmètre défini par la Ville de Troyes (se reporter au plan auprès des services municipaux)	1,16	1,16
Tarif 2 - Mise à disposition d'un espace sans installation ni commodité, délimité en accord avec la collectivité, borné avec piquet, barrière ou tout autre matériel - forfait annuel au m² dans la limite de 300m² mise à disposition à electricity - forfait par jour Intègre le coût d'amenée, d'installation et de démantèlement ainsi que la consommation	0,57	0,57
	77,00	77,00
Vente dans le cadre d'une manifestation organisée par la Ville de Troyes		
Superficie déterminée selon le contexte de la manifestation Commerçants non sédentaires : restauration, boissons, friandises - forfait journée	30,90	30,90
Superficie déterminée selon le contexte de la manifestation Commerçants non sédentaires : ventes de produits artisanaux/locaux - forfait journée	18,50	18,50
Bâtiment - Remise des Maraîchers		
Location de la pièce distribution de 16m² de la remise pour la distribution et la vente de fruits et légumes - forfait demi-journée	6,20	6,20
Location de la pièce de remisage de 14m² de la remise pour le stockage d'outils de jardins - forfait au mois/m²	2,30	2,30
Kiosque		
Forfait accès électricité - forfait demi journée de 4 heures	22,80	22,80
Forfait accès électricité - forfait journée	56,50	56,50